

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

Arrondissement
de Rambouillet

Canton de
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00

OBJET :
MARCHÉ PUBLIC
RELATIF À
L'ACQUISITION
D'UN CHARIOT
ÉLÉVATEUR
TÉLESCOPIQUE

MAIRIE DE LA VERRIÈRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE

DECISION N° 2022-109

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière (Yvelines),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2022-069 du Conseil Municipal du 18 mai 2022 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la consultation lancée le 10 août 2022 et relative à l'acquisition d'un chariot élévateur télescopique et reprise de matériels anciens,

Considérant la réception d'aucun pli jusqu'à la clôture des candidatures à savoir au 23 septembre 2022,

Considérant qu'il convient de déclarer le marché sans suite,

Considérant la nécessité d'acquérir un chariot télescopique pour les services de la ville,

Considérant la consultation effectuée auprès de plusieurs entreprises,

Considérant la proposition de la société AEB ZA 11, Route de Blois 41 400 Monthou sur Cher

DÉCIDE :

Article 1 : De déclarer sans suite le marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un chariot élévateur télescopique et reprise de matériels anciens.

Article 2 : D'accepter la proposition financière de la Société AEB ZA 11, Route de Blois 41400 Monthou sur Cher, d'un montant de 74 000,00 € HT soit 88 800,00 € TTC, pour l'acquisition d'un chariot télescopique de marque Merlo, modèle Compact P27.6 plus.

Article 3 : Dit que la dépense est inscrite au budget de la ville.

Fait à La Verrière, le : 26 décembre 2022



Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué,

Ludovic RAOUL.